

PAR COURRIEL

Nicolet, le 26 avril 2016

Objet : Demande d'accès concernant la rue de l'Aqueduc à Victoriaville

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7610-17-01-000170-03

Date : 25 novembre 2009

1. IDENTIFICATION

HEURE : - Arrivée : 14h09
Départ : 15 :29

INSPECTEUR : Valérie Grandmont
DOCUMENT SAGO : 400670144
LIEU D'INTERVENTION SAGO : 11682622

LIEUX INSPECTÉS ADRESSE POSTALE (si différente)

Cercueils Victoriaville Limitée
7, rue de l'Aqueduc
Victoriaville (Québec)
G6P 1L4

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : oui non

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

M. Claude Dumont, président
M. Sam El-Safah, directeur d'usine

(819) 752-4093
(819) 752-4093

PIÈCE(S)- ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre : 29

- AUTRE(S) ANNEXE(S)

1. Facture Safety Clean
2. CIDREQ



PLAINTES



DOSSIER INITIÉ À L'INTERNE

BUT(S) : Vérifier si l'entreprise est soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement suite à la fermeture de l'entreprise.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- ◆ Je me suis présentée au 7, rue Aqueduc à Victoriaville sans avoir pris rendez-vous préalablement. (voir photo # 1)
Point GPS : 19 T 0270205 – 5105004
Température : Nuageux, 10 degrés
- ◆ Sur place, je rencontre le président de l'entreprise ainsi que le directeur d'usine.
- ◆ Je m'identifie comme technicienne du MDDEP à l'aide ma carte de visite et lui explique le but de mon inspection soit de faire une inspection de l'entreprise avant la fermeture et vérifier si celle-ci est soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- ◆ Le président m'informe que le nouveau propriétaire est le Groupe Berletin depuis le 7 avril 2009. La personne à contacter est 53-54 au numéro de téléphone suivant :
- ◆ Le président m'explique qu'une entente avec le nouveau propriétaire convient que l'usine sera en exploitation jusqu'au 27 novembre 2009.
- ◆ Le démantèlement complet de l'usine sera effectué par le nouveau propriétaire.
- ◆ Je procède à l'inspection complète de l'entreprise avec le directeur d'usine.
- ◆ Les matières dangereuses résiduelles sont expédiées chez Safety Clean. (voir facture en annexe)
- ◆ Le directeur d'usine m'informe que lors de la fermeture de l'usine, les matières dangereuses non utilisées seront expédiés chez Les cercueils South Duham Limitée à Drummondville.

3. CONCLUSION

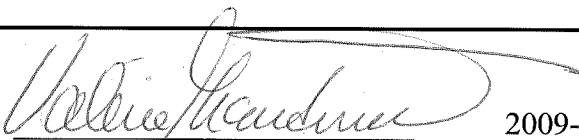
- ◆ Après vérifications, l'entreprise n'est pas soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement étant donné que l'activité ne se retrouve pas dans l'annexe III du Règlement sur la protection et réhabilitation des terrains.

4. RECOMMANDATION(S)

- ◆ Je recommande de clore le dossier.

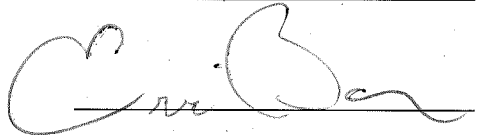
5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Valérie Grandmont



2009-12-13

VÉRIFIÉ PAR : Éric Bonin



2010/01/06

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-07-09 Heure d'arrivée : 11 h 27 Heure de départ : 11 h 40
Inspecteur : Xavier Moreau Accompagné de :

N° intervention : 300968359 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7620-17-07-50117-01 N° du rapport d'inspection : 401269937
N° demande : 200169492 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I-11 Programme de contrôle des entreprises visées par le Règlement sur les halocarbures 2015

Lieu inspecté
Nom du lieu : IGA - Supermarché Raymond Martin Inc.
Nom usuel du lieu : IGA
N° du lieu : X2155090 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 11, rue de l'Aqueduc
Victoriaville (Québec) G6P 1L4
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,060190000000;-71,970140000000

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Supermarché Raymond Martin inc.		11, rue de l'Aqueduc Victoriaville (Québec) G6P 1L4	Y2114292

Conditions météo
Ensoleillé, 22°C

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Raymon Martin	Propriétaire	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Raymond Martin

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 1 Nombre de photos annexées au rapport : 1

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Xavier Moreau avec un appareil photo de type Olympus Stylus 710. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-04\morxa01\7620-17-07-50117-01 IGA Raymond Martin Victoriaville

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Inspection effectuée dans le cadre du programme I-11 pour un contrôle des entreprises visées par le Règlement sur les halocarbures pour 2015.

Aucune inspection n'a été réalisée sur le site par le ministère avant l'inspection.

3 Description de l'inspection

Je me présente sur les lieux sans avoir pris préalablement rendez-vous.

Lors de mon arrivée sur les lieux, je demande à parler au directeur ou au propriétaire de l'épicerie. Un homme se présentant comme M. Raymond Martin, propriétaire de l'épicerie, vient me voir. Celui-ci m'explique que l'épicerie est toute neuve. Celle-ci a ouvert en 2014. Lors de la construction, tout le système de refroidissement a été construit pour fonctionner au CO₂. Il n'y a donc pas d'halocarbures dans l'épicerie. De plus, celui-ci m'explique qu'une entreprise au nom de ~~SA~~ a fait l'installation du système et que 23-24 est maintenant en sous-traitance pour l'entretien du système.

Je lui demande donc de me montrer le permis d'exploitation de l'entreprise (photo 1).

Avant de quitter les lieux, je prends une coordonnée GPS du lieu avec un GPS portable de marque Garmin et de modèle GPSMap76 en format UTM Zone 18 et Nad 83 ±6,2m : 46,06019 ; 71,97014.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Suite à une recherche Internet, j'ai pu trouver que l'épicerie a ouvert ses portes en avril 2014.

5 Conclusion

Puisque l'épicerie n'a pas d'halocarbures, aucun manquement au Règlement sur les halocarbures n'a été constaté.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de clore l'intervention

Rédigé par : Xavier Moreau

Signature : *Xavier Moreau*

Date de signature : 10 juillet 2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marie Beaulieu

Fonction : Chef d'équipe, secteur industriel

Signature : *Marie Beaulieu*

Date : 3 août 2015

Commentaires :